



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2020.03.4 **du Conseil communautaire du 3 mars 2020**

Budget annexe assainissement marchés de la Communauté d'agglomération de **Versailles Grand Parc.** **Adoption du budget primitif de l'exercice 2020.**

Date de la convocation : 26 février 2020
Date d'affichage : 4 mars 2020
Nombre de conseillers en exercice : 82
Secrétaire de séance : Mme DOUCERAIN
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Michel BANCAL, Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, Mme Dorothée BILGER, M. Didier BLANCHARD, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Christine DE LA FERTE, M. François DE MAZIERES, M. Benoit DE SAINT SERNIN, M. Bernard DEBAIN, M. Laurent DELAPORTE, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Karin LE MENE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier LEBRUN, Mme Florence MELLOR, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Coralie BELMER, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. François LAMBERT, M. Erik LINQUIER, Mme Florence NAPOLY, M. Jean-Christian SCHNELL, M. François SIMEONI, Mme Carmise ZENON.
M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Liliane HATTRY (pouvoir à Mme Annick PERILLON), Mme Violaine CHARPENTIER (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), M. Michel CROUZAT (pouvoir à Mme Karin LE MENE), Mme Marie DENAISON (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), M. Sébastien DURAND (pouvoir à M. Claude VUILLIET), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à M. Olivier DELAPORTE), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Jean-Marie CLERMONT (pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), Mme Laurence AUGERE (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Frédérique KIBLER), Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Amélie GOLKA (pouvoir à M. Michel CONTE), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à Mme Sonia BRAU).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la circulaire n° FCPE1602199C du 10 juin 2016 relative à la récapitulation des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales et à divers établissements publics locaux au 1er janvier 2016 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n° D.2020.01.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative à la création des trois budgets annexes assainissement (régie, marchés et DSP) de la communauté d'agglomération,

Vu la délibération n° D.2020.01.2 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020 pour le budget principal et les budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis de la commission administration générale, finances et personnel du 29 janvier 2020.

- Lors de sa séance du 7 janvier 2020, le Conseil communautaire a débattu et pris acte du rapport sur les orientations du budget 2020 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Suite à cette étape réglementaire préalable, le Conseil communautaire doit aujourd'hui se prononcer sur le budget primitif du « budget annexe assainissement marchés ».

Celui-ci regroupe les 6 communes gérant l'assainissement en régie (hors Versailles) : Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay.

- Au vu des grands axes détaillés dans le rapport de présentation réglementaire joint à la présente délibération, il est proposé aux membres du Conseil d'adopter le budget primitif 2020 de ce budget dont la synthèse vous est présentée ci-dessous.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 409 330 € et en investissement à 1 448 330 €.

Conformément aux orientations budgétaires, les dépenses d'investissement (hors remboursement de l'annuité d'emprunt) sont des travaux subventionnés par l'Agence de l'eau et des frais d'études financés sans inscription d'emprunt bancaire.

Il est rappelé que le budget primitif est voté sans reprise des résultats de l'exercice 2019 des communes. Les résultats seront repris dans le cadre d'une décision modificative (DM) fin juin sous réserve du vote de la délibération de transfert des résultats par les conseils municipaux des communes membres concernées.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- de voter le budget primitif 2020 du « budget annexe assainissement marchés » de Versailles Grand Parc, sans reprise des résultats de l'exercice 2019, par chapitre détaillé et par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- d'adopter le budget primitif ci-joint du budget annexe assainissement marchés de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2020 arrêté aux balances figurant dans le tableau ci-dessous :

en euros	Fonctionnement		Solde fct	Investissement		Solde Inv	Solde global
	Dépenses (D)	Recettes (R)	R - D	Dépenses	Recettes	R - D	R - D
mouvements réels	449 000,00	1 378 330,00	929 330,00	1 417 330,00	488 000,00	-929 330,00	-
mouvements d'ordre	960 330,00	31 000,00	-929 330,00	31 000,00	960 330,00	929 330,00	-
BP 2020 budget annexe assainissement marchés	1 409 330,00	1 409 330,00	-	1 448 330,00	1 448 330,00	-	-

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 53

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 71 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.